

AICAB
Procès-verbal
Assemblée générale
Le mardi 30 mai 2017 à 19h30
au Café du Funiculaire, Fribourg

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et rapport du président ;
2. Liste des membres absents/excusés ;
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 novembre 2016 ;
4. Présentation des comptes et rapport du caissier ;
5. Rapport des vérificateurs des comptes ;
6. Approbation des comptes ;
7. Discussion ouverte sur la situation actuelle dans nos vieux quartiers ;
8. Démissions et élections, changements au comité ;
9. Divers ;
10. Clôture et remerciements.

La séance a été ouverte à 19h35.

1. Bienvenue et rapport du président

Christophe Taille a souhaité la bienvenue et fait un bref rapport sur les activités depuis la dernière assemblée générale tenue en novembre 2016 au Café des Trois Rois. Il a expliqué qu'il était temps de passer le flambeau à une nouvelle personne pour le poste de président de l'AICAB, et que même s'il n'avait lui-même plus de commerce en basse-ville (son restaurant ayant succombé aux diverses pressions que nous connaissons tous très bien), qu'il continuerait en tant que membre passif à soutenir cette association qu'il avait mise sur pied et de laquelle il appuyait toujours les buts – ceux de conserver une ambiance commerciale vivante pour tous, dans notre belle basse-ville.

L'assemblée a applaudi et présenté ses remerciements pour le travail accompli par Christophe pendant ces années, depuis la fondation de l'association en 2013.

2. Liste des membres absents/excusés

Denis Guiet lit la liste des personnes excusées :

Présent(e)s :

Pascal Aebischer, AP Carrelages
Nicolas Bertschy, Boucherie Bertschy
Jacques Bossy, Pisciculture du Gottéron
Andrea Gelsoni, Barbier de la Neuveville
Willy Collaud, ETAVIS Barboni-Collaud

Excusé(e)s :

Fabienne Curty, IQN
Marc Baeriswyl
Nicolas Clément, Crinimax (Clément Peinture)
Alexandra Hermann Taner, Tirlibaum
Sara Machado Ribeiro, ETAVIS

François Gobet, Café des Boulangers
Denis Guiet, GUIET.com
Eva Heimgärtner, Kiosque du Funiculaire
Panayiotis Ioannou, Café du Funiculaire
Viviane et Tony Robert, Imprimerie Robert
Jean-Bernard Schmidt, JBS Jardins
Joëlle Sciboz, La Tapissière
Christophe Taille, Chef cuisinier
Marc Vonlanthen, Vonlanthen Sécurité

Monique & Hubert Roschy, Boucherie Roschy
Nathalie Terrapon, Cap'tifs Coiffure
Martino Toscanelli, Le Sonnenberg

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 novembre 2016

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2016 au Café des Trois-Rois. Des copies avaient été déposées sur les tables.

4. Présentation des comptes et rapport du caissier

Eva Heimgärtner, la trésorière de l'AICAB, a présenté les comptes de l'association qui présentent un bénéfice de CHF 2481.25 pour l'année 2016.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes, Joëlle Sciboz et Nicolas Bertschy, lisent leur rapport, indiquant qu'il y avait concordance et que tout était en ordre, y compris toutes les pièces justificatives, en date du 30 mai 2017.

6. Approbation des comptes

L'assemblée approuve les comptes et donne décharge au comité.

7. Discussion ouverte sur la situation actuelle dans nos vieux quartiers

Pascal Aebischer a lancé la partie discussion en disant qu'il lui semblait important que l'association retrouve ses buts originels, touchant à CE dénominateur commun partagé par tous ses membres, soit le soutien de bonnes solutions cadres favorisant l'accès, en permanence, la mobilité, pour les commerces, livreurs, artisans, petites entreprises, etc. A son avis, les commerçants ne souhaitent pas d'une association sensée représenter le commerce, qui se retrouve impliquée dans toutes sortes de projets accessoires, des Bénichon, des fleurs au bord de la Sarine ou de l'organisation de carnivals, etc. Il a déclaré d'être prêt à intégrer le comité de l'association, mais seulement dans cette optique, et non pas pour organiser des trucs accessoires. Plusieurs autres membres ont soutenu les commentaires de Pascal concernant des éventuels futurs aménagements visant une soi-disant amélioration de la mobilité en Basse-Ville. L'assemblée approuve à ce sujet, comme l'a déclaré Pascal avec humour, « On ne veut rien. C'est ça qu'il faut dire à la Ville, qu'on ne veut RIEN et qu'on nous fiche la paix, tout simplement. »

Eva Heimgärtner a déclaré qu'elle a fait une intervention dans la commission du patrimoine, visant les potelets longeant la rue de la Neuveville qui avaient été mis en place « provisoirement » (pour une année, mais cela dure déjà deux ans et demi) sans aucun permis de construire, sur pression des IQN. Cette intervention était aussi mentionnée par la Conseillère Communale Mme Burgener-Woeffray lors de l'AG des IQN. Pour le moment ce dossier est en suspend à l'édilité. Ces potelets devraient être remplacés par des installations permanentes qui feront l'objet d'un permis de construire, c'est-à-dire que nous auront notre mot à dire sur ces aménagements définitifs.

Marc Vonlanthen a mentionné que plusieurs personnes à la ville, avec qui il a contact assez souvent, ont souvent exprimé que « de toute façon, en basse-ville, il n'y a que conflit et intérêts divergents » et qu'au final, nous n'étions plus crédibles. L'IQN dit une chose, l'AIA en dit une autre, et AICAB encore une autre. Ce manque de cohésion profite aux milieux politiques, qui peuvent facilement nous déclarer ingérables et nous oublier. Ces propos ne sont pas affirmés par l'assemblée, plusieurs membres déclarent que leur expérience était tout autrement, et que les instances politiques voyaient bien que notre association était très motivée, et bien soutenue.

Christophe Taille a mentionné qu'il poursuit la Ville en justice, pour le manque à gagner liée aux chantiers autour de son établissement pendant une longue période de construction mal planifiée, et les multiples désagréments vécus par ses clients, autant sur la terrasse que dans le restaurant même.

François Gobet a raconté l'intervention faite par le Conseiller Communale Pierre-Olivier Nobs à l'assemblée générale de l'Association des Intérêts de l'Auge, où ce dernier a cité plusieurs facteurs qui, selon lui, étaient responsables des fermetures de plusieurs cafés en vieille-ville. A titre de rappel, ce dernier avait parlé de la « clause du besoin », de la perte des machines à sous, l'interdiction de fumer, etc. François Gobet a souligné que tous ces facteurs dataient déjà d'assez longtemps dans le passé, et que les cafetiers s'étaient pour la majorité bien adaptés. Malheureusement, le manque d'accès, et les places de parc difficiles à trouver et devenues chères, sont plutôt responsables de ces nouvelles réductions dramatiques dans les revenus de plusieurs qui, soulignons-le, sont au seuil de la rentabilité depuis longtemps, et non des structures hyper-fructueuses avec un avenir en or.

Pascal Aebischer a exprimé qu'il était important que le nouveau comité annonce tout de suite la couleur, avec une lettre aux autorités affichant les changements au comité, le nouveau président, et un retour à nos buts fondateurs, soit l'accès et des structures qui soutiennent vraiment le commerce.

8. Démissions et élections, changements au comité

Christophe Taille démissionne de la présidence.

Nicolas Bertschy est élu, par acclamation générale à la présidence de l'AICAB.

Pascal Aebischer et Sara Machado Ribeiro rejoignent le comité avec le soutien de l'assemblée.

Denis Guiet et Eva Heimgärtner reconduisent leurs mandats.

A l'intérieur du comité Madame Sara Machado Ribeiro de la société ETAVIS, va reprendre les fonctions d'Eva Heimgärtner(caissière). Eva conserverait une fonction plutôt de liaison avec les milieux politiques. Willy Collaud, patron de Sara Machado Ribeiro à ETAVIS, a dit qu'il la soutiendrait pleinement dans son choix de reprendre la trésorerie pour l'AICAB, car la tenue des comptes, etc. pour une petite association, ne représente pas des heures très nombreuses.

Viviane Robert (Imprimerie Robert) est élue comme vérificatrice des comptes, pour remplacer Nicolas Bertschy. Joëlle Sciboz reconduit son mandat comme vérificatrice des comptes.

9. Divers

A : Compte AICAB – Carnaval des Bolzes

Christophe Taille a ensuite expliqué aux membres présents la situation concernant les buvettes du Carnaval des Bolzes 2016 et l'AICAB l'année dernière.

Willy Collaud et plusieurs autres ont exprimé leur surprise que notre association ait été même impliquée dans ce projet de Carnaval, qui ne nous concerne pas, ni aujourd'hui, ni dans le passé. Christophe a expliqué qu'à l'époque il y avait grande urgence, pour éviter que la Basse-Ville perde le Carnaval complètement, car il y avait eu intérêt de la part d'autres acteurs, y compris ceux derrière le festival Les Georges, etc. Les membres ont demandé des détails supplémentaires, concernant un compte courant bancaire qui avait été créé à l'époque par Christophe Taille et Eva Heimgärtner, sous le nom « AICAB – Carnaval des Bolzes ». Comme les commerçants exploitants les buvettes durant le Carnaval n'étaient pas une association ou autre entité juridique, la banque ne pouvait pas accepter la création d'un compte simplement pour le Carnaval, compte qui aurait bien sûr demandé l'existence de statuts, d'un comité, président, trésorier, prêts à assumer les responsabilités nécessaires. Tout a donc à ce moment-là était mis en place rapidement, mais sous la bannière de l'AICAB. Jean-Bernard Schmidt, Willy Collaud et Pascal Aebischer ont à ce moment réagi, soulignant que si le Carnaval avait sorti un déficit, en 2016, les finances de l'AICAB aurait pu se retrouver aussi en déficit. Ces derniers ont demandé quelles personnes du comité avaient signé pour la mise en place de ce compte, et Christophe Taille a dit qu'il en avait parlé au comité, et que tout le monde était d'accord. Le compte était géré par Alexandra Hermann (Tirlibaum) et Brigitte Berger (des 3 Rois) avec signature collective.

Denis Guiet a souligné qu'au moment de la création de ce compte, il a demandé, par écrit, à Christophe Taille, que ce dernier explique le projet aux membres de l'AICAB et demande leur autorisation. Christophe a dit que dans l'urgence, à ce moment-là, début 2016, le temps disponible ne permettait pas une assemblée spéciale, qui aurait pris du temps à organiser.

Certains ne suivaient pas tout à fait la situation, Christophe et Eva ont donc expliqué l'état de ce sous-compte « lié » au compte de l'AICAB, sur lequel dorment actuellement CHF 3462.15. Plusieurs membres ont demandé ce qu'il en était vis-à-vis d'éventuelles factures qui pourraient encore faire surface, et comme il n'existe pas de bouclage concernant ce projet de Carnaval et ce sous-compte, les membres ont exigé que ces fonds soient bloqués, pour une période de cinq ans ou au moins, jusqu'à ce que dossier puisse être correctement clos par un bilan clair, présenté aux membres. Christophe a expliqué que pour le Carnaval version 2017, un AUTRE compte avait été créé (sans rapport avec l'AICAB, cette fois) mais aux noms de deux personnes, à titre privé, soit Alexandra Hermann (Tirlibaum) et Eddy Kunz (Café du Belvédère).

Selon Christophe Taille, il n'était au courant que d'une seule facture ouverte actuellement, soit une provenant des Samaritains pour environ CHF 3000.-, pour les prestations liées au Carnaval 2017 (et non celui de 2016). Il a suggéré que nous payions cette facture, avec le montant similaire qui dort présentement sur le « sous-compte » AICAB – Carnaval des Bolzes. Willy Collaud, Nicolas Bertschy, Denis Guiet et Pascal Aebischer, soutenus par l'assemblée, ont dit qu'en aucun cas, ces fonds devraient être utilisés pour régler une facture qui n'avait rien à voir avec le Carnaval 2016. Denis a suggéré que la trésorière ou le président communique avec les Samaritains, pour que cette facture soit correctement réémise aux noms des organisateurs de l'édition 2017 – Alexandra Hermann et Eddy Kunz, pour que leur compte (qui a aussi reçu l'argent de l'exercice 2017 du Carnaval) assume ces frais, qui n'appartiennent pas à l'édition 2016.

L'assemblée a voté pour le blocage des fonds sur le sous-compte AICAB – Carnaval des Bolzes, jusqu'à nouvel ordre. Elle s'est aussi exprimé sur l'importance de demander aux Samaritains une correction de l'adressage de cette facture 2017.

B : Visibilité de l'AICAB

Jean-Bernard Schmidt a demandé si, puisque le compte AICAB affiche un solde d'environ CHF 8000.- actuellement, s'il serait possible que l'AICAB fasse un don pour l'organisation de la Saint-Nicolas, en basse-ville, pour aider l'AICAB à être mieux connue du public, augmenter sa visibilité, etc. Willy Collaud a dit qu'il n'était pas contre cette idée, mais qu'au final, cela ne ferait probablement pas vraiment augmenter la visibilité de l'AICAB. François Gobet, Pascal Aebischer et Willy Collaud ont suggéré plutôt un stand quelque-part, ou un apéro, clairement

indiqué « Avec la participation de l'AICAB » ou « Offert par l'AICAB » ou quelque-chose du genre.

C : Cotisation des membres

Le sujet du prix de la cotisation a ensuite été discuté. Denis Guet a souligné que le « nouveau prix » de CHF 20.- lui semblait trop faible, peu apte à construire un vrai fond de roulement et à couvrir nos frais, sur le long terme. Eva Heimgärtner a rappelé que le prix n'avait été réduit QUE en rapport avec la « mise en veille » de l'AICAB, lorsque nous avons constaté que le soutien ne semblait pas vraiment de la partie, avec nos membres. Nicolas Bertschy a souligné qu'à l'époque, nous étions d'accord de ne pas dissoudre complètement l'association, mais de tout mettre en veille, ou en simple mode « réactif » (et non pro-actif) sauf pour les interventions ponctuelles qui pourraient survenir. Si nous reprenions maintenant un mode plus actif face aux divers dossiers, il serait raisonnable, a dit Denis Guet, de reprendre un montant plus élevé pour la cotisation annuelle. Pascal Aebischer a suggéré deux tarifs, un pour les entreprises plus petites, sans employés, du genre CHF 50.- et un autre autour des CHF 100.- ou plus, pour les entreprises avec du personnel, etc. Plusieurs trouvaient la solution trop compliquée, et au final, nous avons accepté un retour tout simplement au tarif originel de CHF 100.- pour tout le monde (CHF 20.- ne concernent que la cotisation pour 2016).

10. Clôture et remerciements

L'assemblée a encore une fois collectivement exprimé ses remerciements pour le travail effectué par Christophe Taille depuis la mise en place de l'AICAB, par ses bons soins, en 2013, et a applaudi vivement en lui souhaitant une bonne continuation.

Avant de terminer l'AG, Denis Guet a ensuite présenté les détails d'un projet que l'AGGLO lui avait fait parvenir, et pour lequel il avait distribué des feuillets d'information en début de séance. Ce projet « Trophées-PME » (www.trophees-pme.ch) a pour but de stimuler nos « entreprises remarquables » à travers toute l'agglomération, en offrant un prix pour chacune de deux catégories distinctes « PME » et « Entreprise artisanale », d'une valeur de CHF 30'000.-. Les dossiers de candidature doivent être déposés jusqu'au 15 juillet 2017.

L'Assemblée Générale 2017 s'est terminée à 21h11, et nous nous sommes tous réunis dans la salle du restaurant du Funiculaire pour le verre de l'amitié, offert habituellement par l'AICAB mais qui nous a tous été offert cette année par l'entreprise AP Carrelages. Un grand merci!

PV préparé le 31 mai 2017, par Denis Guet, Secrétaire de l'AICAB, et revu par le comité.